



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

**ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION
LE MERCREDI 03 JUILLET 2024 DE 12H30 A 17H30
EN RAISON DE LA FÊTE DE QUARTIER
SUR L'AIRE DE JEUX PLACE DE L'EUROPE**

N° FD/SC N°59...../2024

Le Maire de Champagne-sur-Oise,
Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-6, R417-10 et R325-1,
Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

Vu la demande de Madame BROUSSOT Marion, chargée de Développement Social Urbain chez Val d'Oise Habitat, tendant à l'organisation d'une fête de quartier le mercredi 03 juillet 2024 à partir de 12h30 jusqu'à 17 heures 30, autorisation est donnée à des fins d'organisation et d'installation d'ateliers (floral et maquillage) et d'un point restauration/buvette sur l'aire de jeux face au 01/03 Place de l'Europe,
Considérant qu'à cette occasion, il y a lieu de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement et la circulation ne seront interdits sur la Place de l'Europe à la vue du lieu de la festivité (aire de jeux dépourvu d'accès à la circulation et du stationnement),

Article 2 : L'affichage de l'arrêté est à la charge du demandeur aux abords de la festivité,

Article 3 : Toutes mesures de sécurité pour les participants devra être pris en compte et à la bonne tenue par le demandeur.

Toutes activités de « la Fête de quartier » au-delà des horaires fixés dans le présent arrêté et engendrant des nuisances sonores sera de la responsabilité des organisateurs de la festivité.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché. Les Services Techniques et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de PERSAN,
- Le Chef de Corps du Centre de Secours et d'Incendie de Champagne sur Oise,
- La Police Municipale de Champagne sur Oise,
- Madame BROUSSOT Marion, chargée de développement social urbain

A Champagne sur Oise, le vendredi 14 juin 2024



Le Maire,

Stéphane CARTEADO